

Marc Rémy

Droit des mesures policières

Principes généraux, cadre juridique
et coopération policière

Table des matières

Préfaces.....	VII
Préface de M. Markus Mohler, Dr en droit.....	VIII
Préface de M. Jean Studer, Conseiller d'Etat.....	X
Table des matières.....	XIII
Bibliographie.....	XVII
Abréviations.....	XIX
Introduction.....	1
Chapitre 1: La police dans le paysage sécuritaire suisse.....	5
Chapitre 2: Les définitions du terme «police».....	9
2.1 Les diverses définitions.....	9
a) La notion de police au sens matériel.....	9
b) La notion de police au sens formel.....	9
ba) Les tâches de police de sécurité.....	10
bb) Les tâches de police judiciaire.....	10
bc) Les tâches de police administrative.....	10
2.2. L'importance de la distinction entre les tâches de police de sécurité et de police judiciaire.....	12
2.3. Les autres tâches de police: l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution aux autorités judiciaires et administratives.....	14
Chapitre 3: La nature juridique des actes de police et les voies de recours.....	17
3.1. Nature juridique des actes de police de sécurité et voies de recours.....	18
3.1.1. Les actes matériels.....	18
3.1.2. Les décisions.....	20
3.2. Nature juridique des actes de police judiciaire et voies de recours.....	21
Chapitre 4: Les principes généraux du droit de la police.....	25
4.1 Le principe de la légalité.....	25
4.2 Le principe de la proportionnalité.....	27
4.3 Le principe d'opportunité.....	29
4.4 Le principe de la restriction dirigée contre le véritable perturbateur (le principe du perturbateur).....	32
4.5 La clause générale de police.....	35
Chapitre 5: Les mesures policières.....	39
5.1 Les contrôles d'identité.....	39
5.1.1 Les types de contrôles d'identité.....	40
5.1.2 Les conditions autorisant le contrôle d'identité.....	41
5.1.3 Le transfert au poste de police de la personne contrôlée.....	43
5.1.4 De la durée de l'arrestation provisoire aux fins d'identification.....	44

5.1.5	La non obligation pour le citoyen de disposer sur lui de ses documents d'identité	45
5.1.6	Les documents d'identité propres à justifier l'identité d'une personne	46
5.1.7	Les lieux du contrôle d'identité.....	46
5.2	L'interrogatoire (sens large)	47
5.2.1	L'interrogatoire d'une personne dans le cadre de l'activité de police de sécurité.....	49
5.2.2	L'interrogatoire d'une personne dans le cadre de l'activité de police judiciaire.....	50
5.2.2.1	L'audition du témoin.....	51
5.2.2.2	L'audition de la personne entendue aux fins de renseignements	51
5.2.2.3	L'interrogatoire du prévenu	51
5.2.2.4	L'interrogatoire du prévenu mineur	53
5.2.2.5	L'audition de la victime LAVI	54
5.2.2.6	L'audition de la victime LAVI mineure	55
5.2.3	Les modalités des interrogatoires.....	57
5.3	Les privations de liberté.....	59
5.3.1	Les privations de liberté ordonnées dans le cadre de l'activité de police judiciaire.....	60
5.3.1.1	L'appréhension	61
5.3.1.2	L'arrestation provisoire	62
5.3.1.3	La détention provisoire et la détention pour des motifs de sûreté	65
5.3.2	Les privations de liberté ordonnées dans le cadre de l'activité de police de sécurité.....	66
5.3.2.1	La Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI).....	67
5.3.2.2	La lutte contre la violence domestique.....	68
5.3.2.3	Les autres motifs autorisant la privation de liberté aux fins de sécurité.....	69
5.4	La fouille de personnes	71
5.4.1	La fouille de sécurité	73
5.4.2	La fouille probatoire.....	73
5.4.3	La fouille aux fins d'identification	73
5.4.4	Les modalités de la fouille	74
5.4.5	La distinction de la fouille de personnes par rapport à d'autres mesures.....	75
5.4.6	La fouille d'objets	76
5.5	La visite domiciliaire et la perquisition	77
5.5.1	La notion de domicile	79
5.5.2	La perquisition/visite domiciliaire exécutée dans le cadre de l'activité de police de sécurité.....	79
5.5.3	La perquisition/visite domiciliaire exécutée dans le cadre de l'activité de police judiciaire	80
5.5.4	L'incursion sur des terrains privés.....	81

5.6	La saisie provisoire (ou séquestre provisoire).....	82
5.6.1	Terminologie.....	84
5.6.2	La saisie provisoire exécutée dans le cadre de l'activité de police de sécurité	84
5.6.3	La saisie provisoire exécutée dans le cadre d'une activité de police judiciaire.....	86
5.7	Les mesures d'identification	88
5.7.1	Mesures d'identification exécutées dans le cadre de l'activité de police de sécurité.....	91
5.7.2	Mesures d'identification exécutées dans le cadre de l'activité de police judiciaire	92
5.7.3	La destruction des données	93
5.7.4	Les profils d'ADN.....	94
5.8	Le renvoi et l'interdiction d'accès (en général).....	95
5.9	Les mesures de prévention et de lutte contre la violence lors de manifestations sportives.....	99
5.9.1	L'interdiction de périmètre	99
5.9.2	L'obligation de se présenter à la police	100
5.9.3	La garde à vue	100
5.10	Les mesures de prévention et de lutte contre la violence domestique.....	101
5.10.1	L'expulsion du domicile	103
5.10.2	L'interpellation de la personne dangereuse et sa conduite au poste	105
5.11	L'engagement de moyens techniques	105
5.11.1	Les catégories de moyens techniques.....	107
5.11.2	La surveillance de la correspondance par poste et télécommunication.....	108
5.11.3	Les autres moyens de surveillance	110
Chapitre 6: Les collaborations intercantonale et internationale en matière de police.....		115
6.1.	La collaboration intercantonale en matière de police judiciaire.....	115
6.1.1	L'entraide dite de police à police.....	115
6.1.2	L'entraide judiciaire et la coopération en matière pénale.....	116
6.2	La collaboration intercantonale en matière de police de sécurité.....	119
6.2.1	Les concordats régionaux.....	119
6.2.2	La Convention IKAPOL.....	121
6.3.	La collaboration internationale en matière de police.....	122
6.3.1	Généralités.....	122
6.3.2	La coopération policière bilatérale.....	124
6.3.3	Europol & l'accord de Schengen	127
6.3.4	Interpol	131
Conclusion		133